

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministre Boulet, le grincheux qui tente de voler le droit de grève

Montréal, le 24 décembre 2024, le SCFP-Québec dénonce avec fermeté la sortie du ministre du Travail, Jean Boulet, le 23 décembre, menaçant encore une fois le droit de grève. En choisissant de lancer son attaque en pleine période des Fêtes, le ministre semble espérer que son message passerait inaperçu. Qu'il se détrompe : les travailleuses et travailleurs du Québec ne sont pas dupes et n'oublieront pas cette tentative sournoise de miner un droit fondamental.

« Le droit de grève est un acquis essentiel, une pierre angulaire de notre démocratie. Profiter du temps des Fêtes pour tenter de l'affaiblir montre un profond mépris pour celles et ceux qui se battent chaque jour pour des conditions de travail justes », affirme Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec.

Le SCFP-Québec rappelle au ministre que la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt Saskatchewan, a confirmé que le droit de grève est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés. « Toute tentative de restreindre ce droit ne pourra qu'aboutir à un mur juridique. Nous sommes prêts à défendre ce droit fondamental devant les tribunaux », ajoute monsieur Gloutney.

Alors que cette période de fin d'année devrait être un moment de solidarité et de reconnaissance pour les travailleuses et travailleurs qui soutiennent notre société, le ministre Boulet choisit de jouer au grincheux, s'attaquant à des droits durement acquis. Mais qu'il en soit sûr : les travailleuses et travailleurs n'abandonneront pas la défense de leurs droits, peu importe la période de l'année.

En cette fin d'année, le SCFP-Québec réitère son engagement à défendre les droits des travailleuses et travailleurs, sans relâche et sans compromis.